

à un ministre, celui-ci soit tenu de répondre et ne puisse contester à aucun député le droit de lui poser une question. Je n'avais jamais entendu dire rien de tel; c'est du nouveau.

M. L'ORATEUR SUPPLEANT: Il n'existe pas de règle semblable. L'honorable député qui a la parole est le seul qui ait droit de traiter la question. Il n'est permis à personne de l'interrompre en faisant soit une observation, soit une question. Ces interruptions sont fréquemment tolérées, et certains parlementaires les considèrent comme le piment de la discussion; mais elles ne peuvent avoir lieu qu'avec la permission de celui qui a la parole. A cet égard, il n'existe aucune différence entre un ministre et un simple député.

M. CURRIE (Simcoe): Monsieur le président, je m'incline volontiers devant votre décision, mais je dis que c'est une innovation apportée à notre procédure parlementaire.

M. L'ORATEUR SUPPLEANT: Si l'honorable député n'accepte pas la décision du président, il lui est interdit de la discuter, mais il lui est permis d'en appeler à la Chambre.

Sir WILFRID LAURIER: Que mon honorable ami me permette de lui dire qu'il ne s'agit pas d'une innovation. Un ministre est tenu, cela va sans dire, de répondre aux questions, mais cela doit se faire en temps opportun; aussi quand le moment en sera venu, me ferai-je un plaisir de répondre. Avant de passer à un autre sujet, je dois faire observer que pour réaliser cet arrangement tarifaire nous n'avons rien négligé, que nous avons soigneusement tenu compte de tous les intérêts, nous inspirant du principe posé en 1896, à savoir qu'en toute entreprise la stabilité du tarif constitue un élément de succès.

18. — LA RECIPROCITE N'AFECTERA EN AUCUNE FAÇON NOTRE AUTONOMIE.

J'arrive maintenant à la dernière des objections qu'on nous oppose. S'il est difficile d'apercevoir dans chaque ligne de la convention la cause latente, le commencement de la ruine de nos industries, il est encore beaucoup plus difficile d'y découvrir le germe fatal destiné à anéantir notre autonomie pour nous jeter ensuite dans le sein de la république américaine.